

# COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30

Tél. direct : 04.94.08.60.47

**Réunion du Jeudi 16 Janvier 2020**

**P.V. n° 15**

**Président** : M. Lucien GERARD

**Secrétaire** : Jean Michel DREYFUS

**Délégué du C.D.** : M. Jean Paul RUIZ

**Présent** : M. Christian RINAUDO

## INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

## ORDRE DU JOUR

- Report de rencontre

- Tirage des Coupes du Var Seniors et U15

## MATCH NON JOUE

U17

**BRIGNOLES / LA LONDE-BORMES – 1/8<sup>ème</sup> de Finale :**

Cette rencontre qui devait se jouer le 05.01.2020 n'a pas eu lieu. La Commission dit match à jouer impérativement le 26 janvier 2020 (journée de rattrapage).

## TIRAGE AU SORT SENIORS et U15

### TIRAGE AU SORT DES 1/8<sup>ème</sup> de Finale Coupe du Var U15

Tirage effectué par M. William PONT, Vice-Président Délégué, en présence de MM. Guy BOLARD, Gérard IVORA, Jean PAOLINI et Jean Luc PHILIPPS, membres de la Commission de Discipline ainsi que des clubs suivants LA LONDE (M. UCCHEDDU), AS BRIGNOLES (MM. BORONI et CICCOLELLA), MAR VIVO (M. BERNARDINI), DANIEL (OLLIOULES) et JS BERTHE (M. TRABELSI)

**A jouer le 26 Janvier 2020**  
**sur le terrain du 1er club nommé**

STE MAXIME / RACING FC TOULON  
PAYS DE FAYENCE / CARQUEIRANNE LA CRAU  
CAMPS / FREJUS ST RAPHAEL  
MAR VIVO / PIVOTTE SERINETTE  
LA LONDE / ROQUEBRUNE  
SC TOULON / LES VALLONS  
USAM / SC DRAGUIGNAN  
PUGET SUR ARGENS / LORGUES

**TIRAGE AU SORT DES 1/8ème de Finale**  
***Coupe du var SENIOR***

Tirage effectué par Mme Nathalie COGGIA, Directrice Administrative

**A jouer le 16 Février 2020**  
**sur le terrain du 1er club nommé**

OLLIOULES / FC LA SEYNE  
BRIGNOLES / SC TOULON  
ESTEREL / CANNET DES MAURES  
GARDIA CLUB / SOLLIES FARLEDE  
LA LONDE / CUERS PIERREFEU  
VIDAUBAN / ST CYR  
JS BERTHE / SC DRAGUIGNAN  
JS MOURILLON / ST MAXIMIN

---

*Prochaine réunion*  
*sur convocation*

**Le Président** : Lucien GERARD  
**Le Secrétaire** : Jean Michel DREYFUS  
**Le Délégué du C.D.** : Jean Paul RUIZ